



**RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Après une Seconde professionnelle

Je veux poursuivre en 1^{re} professionnelle : Que dois-je faire ?



L'année de 2^{de} professionnelle vers la 1^{re} professionnelle



Comment candidater en 1^{re} professionnelle ?

Dans mon lycée, dans ma spécialité ou dans les spécialités de la famille de métiers de ma seconde :

- Mon affectation est prioritaire si le conseil de classe valide mon passage en 1^{re}.
- Je fais mes vœux via Affelnet lycée*.

Dans un autre lycée public, dans la même spécialité ou dans les spécialités de la Famille de métiers de ma seconde :

- Je fais mes vœux via Affelnet lycée*.
- Mon vœu sera étudié en fonction des places disponibles.

Dans un lycée professionnel agricole public ou privé :

- Je prends contact avec l'établissement souhaité.

Dans un lycée professionnel privé (avec ou sans changement de spécialité) :

- Je prends contact avec l'établissement souhaité.



Je suis en 2^{de} professionnelle dans un lycée professionnel public et je souhaite continuer en **1^{re} professionnelle**

Dans le même lycée professionnel ou un autre avec changement de spécialité :

- Je renseigne un dossier PassRL*** dans l'établissement que je fréquente.
- Je fais mes vœux via Affelnet lycée*.

Toutes les formations en 1^{re} professionnelle ont une capacité d'accueil limitée et sont sélectives.

Pour les élèves issus de 2^{de} pro famille de métiers** ou de 2^{de} pro communes il est conseillé de formuler des vœux dans toutes les spécialités proposées dans le lycée d'origine pour la famille de métiers concernée.

Attention : il y a des modalités particulières pour :

- Intégrer un lycée professionnel en tant que sportif de haut niveau
- Intégrer une section sportive

1. Je prends contact avec le lycée pour connaître les modalités d'accès et le calendrier
2. Je fais des vœux dans Affelnet lycée.

* AFFELNET Lycée : application informatique préparatoire à l'affectation

** 2^{de} professionnelle Famille de métier : c'est une 2^{de} professionnelle qui regroupe plusieurs spécialités de bac professionnel

***PassRL : plateforme dématérialisée qui permet de déposer un dossier de candidature en 1^{re} professionnelle passerelle.

En pratique

- Il me faut le passage en 1^{re} professionnelle pour pouvoir formuler des vœux en 1^{re} professionnelle.
- Je peux formuler de 1 à 10 vœux classé(s) par ordre de préférence.
- Pour les familles de métiers ou les 2^{des} pro communes : il est important de candidater dans les différents bacs de la famille de métiers dans mon établissement d'origine pour assurer mon affectation dans mon établissement.
- Pour les autres : il est important de candidater dans ma spécialité et dans mon lycée professionnel actuel car je bénéficie d'un bonus qui garantit mon affectation.

Plus d'informations

Guide complet de l'affectation 2023
<https://www.ac-lyon.fr/affectation-et-sectorisation-122099>

Site du département du Rhône
www.ac-lyon.fr/dsden_rhone

Site du département de l'Ain
www.ac-lyon.fr/dsden_ain

Site du département de la Loire
www.ac-lyon.fr/dsden_loire

Information sur les métiers
www.onisep.fr

Information sur l'orientation
Rendez-vous en CIO
www.ac-lyon.fr/les-cio-de-l-academie-de-lyon-122050



**RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Situations de handicap ou trouble de santé invalidant

Je complète un dossier dans mon établissement scolaire.

Pour les situations de handicap reconnues par la MDPH ou de trouble de santé invalidant qui limitent mon choix d'orientation, je complète un dossier pour la commission de préparation à l'affectation. La commission étudie ma situation et statue sur la nécessité ou pas d'un bonus de priorité absolue pour mon affectation.

Calendrier pour les situations particulières :

- Le jeudi 11 mai 2023 : date limite de réception à la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) des dossiers à étudier pour les commissions de préparation à l'affectation.
- Le 24 mai 2023 : commission de préparation à l'affectation.



Région académique Auvergne-Rhône-Alpes

DRAIO de Lyon

Mars 2023